



# Formation EGE07

## Prendre en compte les espèces protégées dans un projet d'aménagement

### Public

- Aménageurs, promoteurs
- Développeur énergies renouvelables (dont éolien)
- Carrier
- Chef de projet / responsable environnement, chargé d'opérations...

**Durée :** 0,5 jour

**Prix (en inter) :** 280 € HT  
par personne pour le module complet  
[Voir nos tarifs dégressifs !](#)

**Prix (en intra) :** Nous consulter  
pour un groupe jusqu'à 10 personnes

### Objectifs opérationnels

#### Compétences finales attendues sur le terrain suite à la formation.

- Connaître la réglementation relative aux espèces protégées et ses implications
- Anticiper la prise en compte des espèces protégées dans la définition du projet
- Identifier les critères préliminaires pour lancer une procédure de dérogation
- Identifier les conditions indispensables à l'aboutissement de la procédure (mesures de compensation, d'accompagnement et de suivi)

### Contenus

#### La notion d'espèce protégée

- Historique
- Les textes réglementaires
- Les niveaux de protection
- Les sanctions encourues

#### La prise en compte de l'espèce protégée dans le projet

- Études de cas
- Les cas les plus courants :
  - plantes
  - oiseaux
  - amphibiens et reptiles
  - chauves-souris

#### La procédure de dérogation

- Les textes réglementaires
- Les critères préliminaires pour lancer une procédure de dérogation
- Les étapes et délais d'instruction
- Les conditions indispensables à l'aboutissement de la procédure (mesures de compensation, d'accompagnement et de suivi)

### Formateurs

#### Auddice environnement

Bureau d'études en environnement, développement durable, biodiversité, sites et sols pollués, transition énergétique.



**Delphine CRESPEL**

Ingénieur écologue.  
Botaniste.  
10 ans d'expérience.